



CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2026

Présents : 25 Excusés : 2 1 pouvoirs Absents : 0 Votants : 26 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. <u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absentes excusées</u> : Mme Stéphanie MICHALET, Mme Annie WALGRAEF (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC). <u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Nicolas CLÉMENCEAU <u>Date de la convocation</u> : 12 mai 2026
Délibération n°260519_26	VOIRIE RESEAUX ENVIRONNEMENT Convention d'adhésion à la centrale d'achat relative à l'acquisition, la réalisation d'études, de travaux en matière de réseaux de communication électronique et des usages numériques avec le Département de Loire-Atlantique (CONV_2026_011)

Afin de poursuivre l'accompagnement des communes et de leur groupement sur les sujets d'aménagement numérique, sur l'ensemble du territoire du Département de Loire Atlantique, le Département s'est constitué en centrale d'achats lors de la Commission permanente du 18 septembre 2025.

Cette centrale d'achats s'adresse uniquement aux acheteurs publics de Loire Atlantique, soumis aux dispositions du code de la commande publique. Les règles de fonctionnement et d'organisation de la centrale d'achats sont fixées dans le règlement intérieur. L'Adhésion à la centrale d'achats, facultative, libre et gratuite se matérialise par la signature de ce règlement intérieur. L'adhésion à la centrale d'achats est un prérequis pour effectuer une demande de prestation de pré fibrage.

Conformément à cette nouvelle répartition des rôles entre TE44 et le Département en matière de déploiement de la fibre optique, Loire Atlantique Numérique a été sollicité pour le pré fibrage de la tranche 6 de la ZAC de la Cou des Bois. Cette structure aura donc pour mission de dérouler les câbles de fibre optique dans les fourreaux posés par TE44, dans l'attente des demandes de raccordement initiées par les futurs acquéreurs de lot.

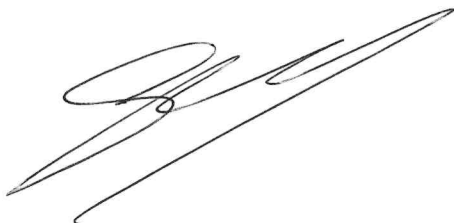
Pour rappel TE44 a pour mission de réaliser les tranchées pour les réseaux souples, de poser les réseaux d'électricité basse tension, le réseau d'éclairage public et donc les fourreaux destinés à recevoir les câbles de fibre optique.

L'adhésion à la centrale d'achats est un prérequis pour effectuer une demande de prestation de pré fibrage. Cette adhésion se matérialise par la signature du règlement intérieur ci-joint par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 votants) :

► **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires au règlement intérieur d'une centrale d'achats départementale et conditions générales de fonctionnement.

Nicolas CLÉMENCEAU
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

